REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 septembre 2025.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Marc VANDEVOIR

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Evelyne DOMANICO à Enzo BRUNETTO.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_39_2025

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat culturel Avec Provence en Scène 2025 - 2026

Rapporteur : Pierre-Yves CHABAUD

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le Département propose aux communes un soutien et une mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel. Le dispositif « Provence en Scène » crée une synergie entre les communes et les artistes du Département et facilite ainsi l'accès aux spectacles vivants.

Il expose que ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leur apporte une expertise artistique, une aide financière du coût du spectacle et une aide administrative et juridique.

Cette convention permettra l'accès à un panel de spectacles vivants avec une remise, pour notre commune de 50 % pour les spectacles des catalogues « Provence en scène » et « Provence en scène plus ».

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12

La participation financière du Département interviendra sur un ou plusieurs spectacles et ne pourra pas dépasser 17 000 € par saison annuelle.

Le Département s'engage à fournir les documents types tels que le contrat de cession et le Producteur à fournir 50 affiches de communication pour son spectacle.

La convention précise que, si le spectacle est payant, les recettes de billetterie resteront au bénéfice de l'organisateur.

La période d'élaboration de la programmation devra être établie entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art.1 : APPROUVE la convention de partenariat culturel « Provence en scène » entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Roquefort-la Bédoule telle que présentée au Conseil Municipal,

Art.2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes les pièces utiles à ce partenariat.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Jean-Nicolas BECUE - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 septembre 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Maire,
Marc DEL GRAZIA

AR-Prefecture de Marseille
013-211300850-20251007-3-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-10-2025
Publication le : 07-10-2025

Hôtel de Ville – Place de la Libération – 13830 ROQUEFORT-LA BEDOULE
Tél. : 04 42 73 21 12